



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 décembre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi neuf décembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye et Mme Patricia Fimar.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint (par M. Didier Amachalla), Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe (par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe), Mme Claudette Clain Maillot (par Mme Honorine Lavielle), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Jean-Claude Adois (par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint), Mme Véronique Bassonville (par Mme Aurélie Testan), Mme Barbara Saminadin (par M. Henry Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 17 h 16 (affaire n° 2021-154).

Départ(s) en cours de séance : Mmes Firose Gador et Patricia Fimar à 18 h 01 (affaire n° 2021-157).

Absents : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau et Mme Valérie Auber.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2021- 167

RENOUVELLEMENT URBAIN
DES QUARTIERS ARISTE
BOLON/SIDR HAUTE
PARTICIPATION COMMUNALE
ET DU TCO
AU TITRE DU PROGRAMME
PIA ANRU +

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 3 décembre 2021.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23 DEC 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2021-167

**RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON/SIDR HAUTE
PARTICIPATION COMMUNALE ET DU TCO
AU TITRE DU PROGRAMME PIA ANRU +**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le conseil d'administration de l'ANRU du 29 avril 2015 désignant les quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute, comme sites de priorités nationales au titre du NPNRU ;

Vu la convention du 10 mai 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au Programme d'investissements d'avenir (action : « Territoires d'innovation » - « **TI** ») ;

Vu le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « ANRU+ » (« **I'AMI** ») approuvé par un arrêté du Premier Ministre en date du 22 mars 2017 (NOR : PRMI1708203A) ;

Vu le Règlement général et financier relatif au volet « quartiers en renouvellement urbain » de l'action « **TI** » en vigueur (le « **RGF** ») qui précise les modalités de déploiement de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation ;

Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur ;

Vu la convention attributive de subvention de la phase de maturation VD-A+-121-19-402-LEPORT-0 du projet d'innovation des quartiers Ariste Bolon – SIDR Haute de la Ville de Le Port signée du 29 Mars 2019 ;

Vu le dossier de demande de subvention déposé par La Ville de Le Port, pour le projet d'innovation du quartier NPNRU Ariste-Bolon SIDR Haute le 31 octobre 2019 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage ANRU+ du 10 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage TI du 10 décembre 2019 ;

Vu la décision du Premier ministre rendu après avis du Secrétariat général pour l'investissement (le « **SGPI** ») le 31 décembre 2019 ;

Vu le courrier du Secrétaire Général de l'ANRU du 31 décembre 2019 notifiant à la ville de Le Port la validation du plan d'actions, l'attribution d'une subvention de 2 002 654 €, et autorisant son démarrage anticipé dans l'attente de la contractualisation ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 24 novembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 9 décembre 2021 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le montant de la participation communale réévalué à 919 454,72 € lié au programme PIA ANRU+ et sa répartition suivant les actions déclinées dans le programme global ;

Article 2 : d'approuver la convention Ville/TCO, le montant de la participation du TCO d'un montant de 818 058,06 € lié au programme PIA ANRU+ et sa répartition suivant les actions déclinées dans le programme global ;

Article 3 : d'autoriser le versement de la participation communale aux acteurs concernés suivant le programme opérationnel joint ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

